

# Conditions générales de vente

## §1. Champ d'application

- La société Tebis filiale/distributeur (dénommée ci-après Tebis/Distributeur) exécute des prestations (création et modification d'objets en bibliothèque, par ex. post-processeurs et machines virtuelles, services CAO et CN, etc.), formations, missions de consulting et autres missions, selon les conditions générales de vente (CGV) ci-après, sauf mention expresse contraire. Les présentes CGV s'appliquent également aux futurs contrats de ce genre conclus avec le client, même lorsqu'il n'est pas fait expressément référence aux présentes CGV. Les éventuelles modifications nécessaires des conditions ci-après ne sont valables que si elles ont été préalablement approuvées par Tebis et consignées par écrit.
- Toutes conditions d'achat, de commande ou autres conditions générales de vente du client, contrares aux présentes CGV, ne sont pas applicables même si ce dernier s'y réfère et que Tebis/Distributeur ne les conteste pas.

## §2. Offre, étendue des prestations, conclusion de contrat

- Toutes les offres de Tebis/Distributeur sont sans engagement. Le contrat est conclu par la confirmation écrite d'une commande, ou par la confirmation par Tebis/Distributeur de la formation, ou par l'exécution de la commande. Les déclarations préalables du client - notamment une lettre de confirmation ou une inscription aux formations - valent offre ferme en vue de la conclusion d'un contrat, que Tebis/Distributeur peut accepter dans un délai de 4 semaines suivant la réception.
- L'étendue de l'obligation contractuelle ressort de la commande du client, de la confirmation de commande ou de la confirmation de participation à la formation et/ou des autres prestations décrites par Tebis/Distributeur. Les améliorations ou modifications de la prestation sont admises, dès lors qu'elles sont acceptables par le client, en tenant compte des intérêts de Tebis/Distributeur.
- Pour être valables, les modifications ou compléments apportés à la commande doivent être formulés par écrit. Il en va de même pour la renonciation à l'obligation de formulation par écrit. Les procès-verbaux relatifs aux réunions et à l'état d'avancement du projet sont conformes, dès lors qu'ils sont signés par les représentants des deux parties.
- Les missions de consulting et de conseil ont pour objet l'activité de conseil contractuelle, et non pas l'obtention d'un résultat économique donné ou la réalisation d'expertises ou autres œuvres. Les prestations de conseil sont fournies lorsque les études et analyses requises, ainsi que les conclusions en résultant, ont été réalisées avec le client. Peu importe si, et quand, les conclusions et/ou recommandations doivent être mises en œuvre. Si le conseiller doit, en outre, établir un rapport détaillé, cela doit être spécifiquement convenu. Le rapport ne constitue pas une expertise, mais ne fait que retranscrire l'essentiel du déroulement et du résultat de la mission de conseil.
- Les descriptifs, informations figurant dans des prospectus ou autres documents ne constituent pas des prestations garanties, mais ne sont que des explications non contraignantes, sauf mention contraire.
- Tebis/Distributeur peut également faire réaliser les prestations à fournir par des tiers. Tebis/Distributeur peut, en cours de formation et/ou pendant la fourniture d'une autre prestation, remplacer la personne chargée de la formation ou de la prestation. Le remplacement de la personne chargée de l'enseignement et d'une autre prestation ou l'exécution de la prestation par des partenaires ne peut faire l'objet d'aucune réclamation à l'encontre de Tebis/Distributeur, dès lors qu'il n'y a rien à reprocher à la prestation fournie.

## §3. Prix

- Les prix afférents aux formations données dans les locaux de Tebis/Distributeur figurent sur la liste de prix en vigueur à la date de conclusion du contrat. Il ne peut y être dérogé que si un accord particulier a été conclu, pour la commande considérée, entre Tebis/Distributeur et le client.
- Pour les autres prestations fournies par Tebis/Distributeur, les prix ressortent de la convention conclue entre les parties. Sauf mention contraire, ils s'appliquent uniquement à la commande considérée. Les prix se limitent exclusivement à la prestation convenue et n'incluent ni frais de déplacement, ni frais de nourriture et hébergement, ni majorations pour prestations fournies en dehors des horaires de travail normaux, ni loyers, assurances et frais de transport des appareils (matériel informatique et logiciels).
- Les prix sont généralement des prix nets. Selon la compétence et les règles légales en vigueur, des taxes supplémentaires (par ex. TVA, au sens de la loi sur la TVA), aux taux en vigueur, sont facturées en sus. Seuls les prix figurant dans l'offre font foi.

## §4. Délais

- Il est possible de réserver préalablement, par téléphone, une date de formation, ou d'une autre prestation, mais cette réservation doit immédiatement être confirmée par écrit. Tebis/Distributeur se réserve le droit, trois semaines avant le début, d'attribuer à un autre client les dates réservées n'ayant pas fait l'objet d'une confirmation de réservation définitive.
- Inscription aux formations
  - L'inscription écrite à un cours est définitive.
  - Pour la formation standard, le nombre de participants est limité à quatre personnes. Il est nécessaire de s'inscrire en temps utile.
- Le choix des formations incombe au(x) participant(s) ou à la personne effectuant l'inscription. Ce faisant, il faut prendre en considération les conditions de participation à la formation, indiquées par Tebis/Distributeur. Si l'insuffisance de connaissances de base d'un participant met en péril l'objectif de la formation pour les autres participants, Tebis/Distributeur se réserve le droit d'affecter ce participant à une formation correspondant à ses connaissances.

## §5. Livraison / Délais de livraison

- Les livraisons partielles sont admises.
- Les délais indiqués par Tebis/Distributeur - notamment les délais de livraison et de prestation - sont contraignants uniquement si, dans la confirmation de commande, ils ont été expressément désignés comme tels. En cas de dépassement de délais de livraison contraignants, le client ne peut faire valoir des droits que s'il a préalablement donné un délai de grâce d'au moins 2 semaines, en précisant qu'il refuserait la prestation après expiration de ce délai.
- Le respect de délais de livraison et de prestation peut dépendre de certaines obligations de collaboration à la charge du client. Si celles-ci ne sont pas remplies, les délais de livraison varient en conséquence.
- Les délais de livraison et de prestation sont suspendus (i) en cas de force majeure ou (ii) de tous autres empêchements, non imputables à Tebis/Distributeur, ayant une incidence importante sur la livraison ou la prestation.

## §6. Collaboration du client

- Le client doit permettre à Tebis/Distributeur de fournir la prestation. Il fournira notamment à Tebis/Distributeur toutes les informations nécessaires à cet effet et, au besoin, collaborera gratuitement à l'exécution de la commande.
- Le client désigne par écrit un interlocuteur à Tebis/Distributeur, et indique une adresse et une adresse mail, auxquelles l'interlocuteur est joignable. Ce dernier doit être en mesure de prendre les décisions nécessaires pour le client, ou de déclencher immédiatement une prise de décision. Les employés du client dont l'intervention est nécessaire doivent être libérés, si nécessaire, de leurs autres responsabilités.
- Avant de procéder à l'usage opérationnel, le client teste minutieusement les résultats du travail et s'assure de l'absence de défaut et de l'utilisabilité en situation concrète. Il en va de même pour les prestations qu'il obtient dans le cadre d'une réparation ou de l'entretien.
- Le client fournit, en outre, toutes les prestations de collaboration nécessaires à l'exécution du contrat :
  - Si le client a commandé une numérisation, il doit notamment veiller à ce que la géométrie à mesurer soit accessible. Entre la numérisation de la géométrie spécifique et la réception de l'ensemble des données, aucune modification ne doit être apportée à la géométrie spécifique.
  - Si le client a demandé la création/adaptation d'un post-processeur ou d'un modèle virtuel de machine, il doit informer tous les employés impliqués dans le processus que, dans le cas d'une intervention sur site, les machines réelles spécifiques - objets du contrat - ne peuvent pas être utilisées pendant toute la durée de la programmation de la sortie CN.
  - Le client fournira à Tebis/Distributeur les informations nécessaires sur la machine réelle spécifique pour laquelle le fichier CAO MODÈLE VIRTUEL DE MACHINE est créé, se les procurera pour elle ou l'habilitera à obtenir ces informations, auprès de tiers, pour le client.
- Le client doit, avant la mise en service et l'utilisation des post-processeurs et des modèles virtuels de machine, respecter les consignes de sécurité figurant dans le Manuel technique et dans la zone de téléchargement de Tebis/Distributeur. Celles-ci doivent, sur demande, être envoyées au client.
- Si l'exécution des prestations à fournir présente des retards imputables au client, ces temps sont intégralement facturés, au tarif journalier en vigueur.

## §7. Réception

- Pour toutes les prestations susceptibles d'être réceptionnées, Tebis/Distributeur peut demander au client un accusé de réception par écrit. Le client doit, à cet effet, signer un procès-verbal de réception présenté par Tebis/Distributeur. Si les livraisons partielles sont admises, chacune d'elles donnera lieu à une réception séparée.
- Le client doit, dans le mois suivant la présentation du résultat de la prestation, l'examiner et, par l'intermédiaire de l'interlocuteur, soit accuser réception par écrit, soit faire part des défauts constatés, en les décrivant précisément et en indiquant les symptômes des erreurs. Si, dans ce délai, il n'accuse pas réception ou utilise la prestation sans réclamation, la prestation est réputée réceptionnée.

## §8. Conditions de paiement

- Sauf disposition contraire, les factures de Tebis/Distributeur sont payables, sans escompte, dans les 30 jours suivant la date de facturation.
- En cas de dépassement des délais de paiement, Tebis/Distributeur est en droit d'appliquer des intérêts de retard, sans préjudice de ses autres droits légaux.
- En cas de retard de paiement ou de dépassement de la ligne de crédit octroyée par Tebis/Distributeur, celle-ci est en droit de suspendre toutes les prestations. Dans ce cas, toutes les factures encore impayées, en rapport avec des contrats antérieurs, sont immédiatement exigibles.
- Les chèques sont acceptés sous réserve de validité. L'acceptation de chèques n'implique pas que nous renoncions à des droits générés par un retard de paiement, déjà survenu ou imminent, du client.
- Sauf mention contraire du client lors du paiement, Tebis/Distributeur a le droit d'imputer des paiements encaissés sur une dette plus ancienne. Si le client doit, outre la prestation principale, régler des intérêts et des frais, les paiements encaissés sont - indépendamment d'une éventuelle autre disposition du client - d'abord imputés sur les frais, puis sur les intérêts et, enfin, sur la prestation principale.
- Si, par sa faute, le client ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du présent contrat - notamment les obligations de réception ou de paiement -, ou si Tebis/Distributeur apprend que la situation financière du client s'est considérablement dégradée depuis la conclusion du contrat - notamment si une demande d'ouverture de procédure d'insolvabilité ou de redressement judiciaire sur les actifs du client a été déposée -, toutes les créances nées de la relation commerciale en cours sont exigibles, même si des chèques ou des effets de commerce ont une date d'échéance plus tardive.
- Pour les chèques ou avis de prélèvement non honorés par la banque du client, Tebis/Distributeur facture au client des frais de traitement s'élevant à 12,50 EUR par chèque ou avis.

## §9. Garantie / responsabilité pour vices cachés

- Tebis/Distributeur crée des fichiers de données et des objets en bibliothèque (tels que des post-processeurs et des modèles virtuels de machine) et les vérifie, en toute conscience, avant leur utilisation par le client.
- Si l'exécution de la prestation de Tebis/Distributeur est défectueuse, le client doit l'en informer sans délai. Tebis/Distributeur s'engage alors, dans un délai raisonnable, à deux tentatives gratuites de résolution du défaut. Si le client ne met pas à disposition l'objet en cause, pour réparation ou remplacement, Tebis/Distributeur est déchargée de son obligation de résolution du défaut.
- La responsabilité en cas de défaut est caduque dès que le client a modifié, d'une façon ou d'une autre, les fichiers de données et objets en bibliothèque remis (tels que des post-processeurs et des modèles virtuels de machine), sauf si le client prouve que la modification n'était pas à l'origine du défaut.
- Si la réclamation du client s'avère injustifiée, celui-ci supporte tous les frais qui ont été occasionnés à Tebis/Distributeur par la réclamation injustifiée, pour constater et éliminer le prétendu défaut.
- L'obligation de garantie est caduque si le défaut repose sur des indications erronées ou incomplètes, une collaboration ou une mise en service défectueuses de la part du client, ou si des modifications ou des interventions ont eu lieu sur les prestations de Tebis/Distributeur, sans son accord écrit préalable.

## §10. Réclamations et médiation

1. Le cas échéant, l'acheteur peut présenter toute réclamation en contactant Tebis/Distributeur au moyen des coordonnées suivantes : TEBIS France 96 boulevard Vivier Merle, 69003 LYON
2. Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation.
3. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client du Vendeur, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

## §11. Responsabilité

4. Tous les conseils, propositions, prestations et renseignements sont fournis en toute conscience. Le client doit vérifier, sous sa responsabilité, si la prestation de Tebis/Distributeur est conforme aux exigences spécifiées.
5. Le client s'engage à procéder, avant une formation, une mission de consulting ou une prestation de Tebis, à une sauvegarde de toutes ses données et à vérifier qu'elles sont restaurables. C'est également le client qui est chargé, à ses frais, de la restauration des données.
6. Tebis/Distributeur ne répond pas de la perte de données et de la perte d'exploitation causées par ses prestations.
7. Tebis/Distributeur ne garantit pas les dommages ou pannes consécutifs à un traitement ou à une manipulation inadéquate, à des conditions d'exploitation anormales ou à des dommages dus au transport, qui sont à la charge du client.
8. Toute responsabilité de Tebis/Distributeur et/ou de son personnel, au titre de la négligence légère, est exclue, quel qu'en soit le motif juridique. En particulier, Tebis/Distributeur ne répond pas de la négligence légère pour des dommages imprévisibles et éloignés.
9. De même, Tebis/Distributeur ne supporte pas l'indemnisation des dommages résultant des défauts, des dommages indirects et le manque à gagner, quelle qu'en soit la cause. Toutefois, cela ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de biens garantis, ou en cas d'intention délictueuse ou de négligence grave.
10. Toutes autres prétentions, notamment au titre d'une responsabilité sans faute, sont exclues.
11. Les documents remis par le client et autres biens de celui-ci sont conservés par Tebis/Distributeur avec le soin qu'elle déploie pour le traitement de ses propres biens. Le risque de perte fortuite est supporté par le propriétaire.
12. La responsabilité de Tebis/Distributeur est limitée au montant de la couverture de base de sa responsabilité civile d'entreprise. Tebis/Distributeur répond des dommages matériels à hauteur d'un montant garanti limité, s'élevant au maximum à 10.000 EUR par événement dommageable, dans la limite d'un montant total de 25.000 EUR par mission.

## §12. Droit d'usage, réserve d'utilisation

1. Jusqu'à la remise et la recette, tous les droits sur les fichiers de données restent la propriété de Tebis/Distributeur. Lors de la réception, Tebis/Distributeur concède le fichier de données, pour utilisation exclusive, au client. Jusqu'au paiement intégral par le client, Tebis/Distributeur se réserve le droit d'utiliser tous les documents et supports de données, créés dans le cadre de l'exécution de la prestation, et ce dès leur création et dans leur état de traitement respectif ; elle les conserve jusqu'à leur recette par le client, en respectant scrupuleusement les obligations de confidentialité stipulées dans le contrat.

## §13. Résiliation, modification des prestations

1. Les demandes de résiliation reçues, au plus tard, 10 jours ouvrables avant l'exécution de l'opération contractuelle, sont sans frais. Les éventuels frais d'annulation de réservation d'hôtel doivent toutefois être intégralement supportés par le client.
2. Si la résiliation intervient dans les 10 jours ouvrables précédant l'opération prévue, il est facturé à hauteur de 50 % des frais convenus.
3. Si le client résilie la veille ou le jour de l'exécution du contrat, les frais d'annulation sont de 100 %. Le fait que, dans le cadre d'une formation, un participant ne se présente pas le jour de la formation est assimilé à une résiliation survenant le jour de l'exécution.
4. Dans le cas des formations, les frais de résiliation ne sont pas appliqués si le client a désigné un autre participant pour assister à la formation considérée.
5. Les demandes de résiliation doivent être présentées par écrit. C'est la date de réception par Tebis/Distributeur qui fait foi.
6. Tebis/Distributeur se réserve le droit, pour un motif objectivement justifié, d'annuler ou de reporter l'exécution de la prestation convenue, en considérant dans quelle mesure cela est supportable pour le client. Dans ce cas, les éventuels frais déjà payés sont remboursés. Toute autre revendication est exclue.
7. Tebis/Distributeur peut, conformément aux dispositions légales, résilier le contrat si le client présente un retard de paiement du prix convenu. En outre, Tebis/Distributeur se réserve le droit de résilier le contrat si le client commet une violation du contrat ou manque à une obligation de comportement stipulée dans le contrat. Les autres droits légaux de résiliation demeurent applicables.

## §14. Protection des données

1. Les données à caractère personnel du client, obtenues dans le cadre de la relation commerciale, sont traitées, dans le respect des dispositions légales, chez Tebis/Distributeur, ses entreprises liées et ses partenaires. Dès lors que Tebis/Distributeur n'y a pas été habilités par le client ou que Tebis/Distributeur n'y est pas juridiquement tenu, les données du client à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers.
2. Tebis/Distributeur conserve sous forme électronique les données qu'elle a créées pour ses clients, et ce pendant 6 mois à compter de la remise des données créées. Les données sont ensuite détruites.
3. Si un accord particulier de confidentialité est nécessaire, Tebis/Distributeur signe un accord de confidentialité qu'elle a pré-formulé. Dans le cas où le client tient à signer son accord individuel de confidentialité, il doit en informer Tebis/Distributeur avant de transmettre la commande. Par principe, il n'est pas possible de signer a posteriori des accords de confidentialité rédigés par le client.

## §15. Droits de propriété intellectuelle

1. Le client détient, sur les documents que Tebis/Distributeur lui a remis, une licence d'utilisation non exclusive et non transmissible. Il a le droit de les utiliser conformément à leur destination contractuelle.
2. Le client est tenu de respecter les droits de propriété intellectuelle de Tebis/Distributeur ou d'éventuels autres concédants de licence. Le client n'a pas le droit de copier, modifier

et/ou transmettre à des tiers les documents ou les données qu'ils renferment. Les documents de formation ne peuvent être copiés qu'aux fins propres de sauvegarde, pour le participant à la formation concernée. La transmission à des tiers ou la reproduction ne sont autorisées qu'avec l'accord écrit préalable de Tebis/Distributeur et des détenteurs respectifs du copyright.

## §16. Divers

1. Le client n'a pas le droit, en l'absence d'autorisation préalable de Tebis/Distributeur, de céder à des tiers les droits - y compris d'éventuels droits à dommages-intérêts à l'encontre de Tebis/Distributeur - résultant d'un contrat auquel les présentes conditions générales de vente sont applicables.
2. Les droits du client à la rétention ou au refus de prestation ne sont admis que sur la base de créances certaines, liquides et exigibles. Il en va de même pour la compensation par le client.
3. Les contrats faisant l'objet des présentes conditions générales de vente sont exclusivement régis par le droit français. L'application de la Convention (NU) de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.
4. Pour tous les litiges nés du présent contrat, ou en rapport avec celui-ci, la compétence judiciaire exclusive échoit aux tribunaux de Lyon. Les attributions de compétence, sur la base de lois impératives, n'en sont pas affectées. Tebis/Distributeur a également le droit d'assigner le client devant les tribunaux de son siège ou dont il relève.
5. Les accords contractuels annexes ainsi que tous les avenants requièrent la forme écrite et signée.

## §17. Clause de sauvegarde

1. S'il s'avère qu'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions sont invalides, la validité de l'ensemble des autres stipulations n'en est pas affectée. Les parties s'engagent à remplacer la stipulation invalide par une nouvelle stipulation se rapprochant le plus possible de la stipulation invalide.

## §18. Protection des données personnelles

1. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Tebis/Distributeur met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent contrat. L'acheteur est informé des éléments suivants :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : le Vendeur, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV ; - les coordonnées du délégué à la protection des données : Marc LUISSETTI ([marc.luisetti@tebis.fr](mailto:marc.luisetti@tebis.fr)) - la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle - les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question - aucun transfert hors UE n'est prévu - la durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale - la personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données - La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle - les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

Tebis/Distributeur

**Tebis France SARL**  
96, boulevard Marius VIVIER MERLE  
Le Fontenoy  
69003 Lyon  
Tél. : +33 4 72 91 21 51

Version du 07.07.2021

*« Les articles 10 et 18 de nos conditions générales de vente ont été élaborées à partir d'un modèle libre et gratuit qui peut être téléchargé sur le site - <https://www.donneespersonnelles.fr/> »*